# PV DÉFINITIF

CONSEIL DU 5e ARRONDISSEMENT
Mardi 11 mars 2025
18 h 40

*La séance est ouverte à 18 h 40*

Le mardi 11 mars 2025, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués en séance publique par Madame la Maire du 5e arrondissement, le 5 mars 2025, se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs délibérations à la Mairie Annexe du 5e arrondissement.

La séance a été retransmise sur YouTube : **https://www.youtube.com/watch?v=wXIypeXF3NU**

* * * * * * * * * * * *

PRÉSIDENTE : Nadine GEORGEL

SECRÉTAIRE ÉLU : Sophia POPOFF

PRÉSENTS : Bertrand ARTIGNY ; Myriam BENCHARAA ; Laurence BUFFLIER ; Philippe-Henri CARRY ; Grégory CUILLERON ; Tristan DEBRAY ; Marie DUARTE ; Sandrine FRANCHET ; Béatrice GAILLIOUT ; Nadine GEORGEL ; Richard GLEIZAL ; Catherine GOUJON ; Sophie HÉRI TIER ; Joanny MERLINC ; Marielle PERRIN ; Sophia POPOFF ; François THEVENIEAU ; Jean-Dominique DURAND ; Ludovic FABRE ; Dabia HAZENE-GUILLERMIN.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC DEPÔT DE POUVOIR :
Marie-Noëlle FRÉRY (pouvoir à Sophie HÉRITIER) ; Pierre GAIDIOZ (pouvoir à Marielle PERRIN) ; Nicolas HUSSON (pouvoir à François THEVENIEAU).

ABSENT EXCUSÉ SANS DEPÔT DE POUVOIR : Bénédicte DRAILLARD.

**Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.**

* * * * * * * * * * * *

*Madame Sophia POPOFF procède à l'appel nominatif.*

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 JANVIER 2025**

Mme la Maire demande au Conseil s'il souhaite formuler d'éventuelles remarques sur le compte rendu puis le met au vote.

**Le Procès-Verbal est adopté à l'unanimité.**

**Introduction par Madame la Maire**

En ce 11 mars, nous venons de passer la Journée Internationale du droit des femmes, journée qui va colorer l'ensemble du mois de mars avec différentes manifestations au niveau de la Ville de Lyon et du 5e. Nous y reviendrons dans quelques instants et Sophia POPOFF aura l'occasion de nous en dire davantage. Le 11 mars, on le sait, est une journée importante de lutte et de mobilisation pour faire avancer le droit des femmes. Malheureusement, force est de constater qu'à l'échelle mondiale, on est loin d'avancer en ce domaine puisque le dernier rapport de l'ONU, publié en amont de cette journée internationale, montre que près d'un quart des gouvernements du monde faisaient état d'un recul du droit des femmes, qu'il s'agisse de discrimination, d'une faible protection juridique, de la diminution des ressources financières qui peuvent bénéficier aux femmes.

Évidemment, on peut avoir en tête des extrêmes comme l'Afghanistan des talibans où les femmes n'ont plus le droit de parler dans l'espace public. De plus, je pense qu'on a aussi tous en tête ce qui se passe ces dernières semaines. On assiste à des choses qu'on n'aurait jamais imaginées, notamment, par exemple, l'interdiction du mot « femme » dans les programmes publics aux États-Unis. C'est-à-dire que concrètement, il n'y a plus de recherches médicales qui concernent les femmes. De la même manière, la disparition du programme USAID va se traduire, à très court terme, par des dizaines de milliers de femmes qui vont mourir en couche. Nous sommes au XXIe siècle !

On pourrait se dire qu'en France, on est à l'abri, mais on ne peut que s'étonner des démarches amorcées, notamment par le biais de la préfecture, pour défaire ce qui a été mis en place par la Ville et la Métropole, notamment au niveau du droit des femmes au congé menstruel pour les agentes de ces deux collectivités, congé menstruel qui a bénéficié à quelques femmes qui en avaient absolument besoin dans ces deux collectivités. On va voir quelle sera la suite, mais on peut déplorer que ce type de dispositif soit attaqué par l'État.

Je voudrais simplement vous rappeler, pour mesurer quand même de quoi on parle, que l'endométriose concerne quand même beaucoup de femmes. L'endométriose, c'est sept ans d'errance médicale, en général, avant d'être diagnostiquée. Je vais prendre un exemple. Il y a une chanteuse populaire qui s'appelle Lorie, chanteuse que les générations précédentes ont pu connaître, qui s'est faite porte-parole de la cause de l'endométriose, et qui témoignait du fait que quand elle a accouché, on l'avait prévenue que les douleurs de l'accouchement allaient être violentes. En fait, elle s'est aperçue que par rapport aux douleurs qu'elle ressentait lors des phases aiguës d'endométriose, ce n'était vraiment pas grand-chose. Cela dit à peu près le niveau de douleur ressentie par ces femmes. Sont-elles réellement en capacité d'aller travailler les jours où elles sont en proie à des douleurs aiguës ?

Concernant cette question du droit des femmes et de la lutte pour l'égalité, je voudrais saluer le travail réalisé par Sophia POPOFF, dans le 5e, notamment pour la question du matrimoine.
On reviendra sur les événements que la Mairie du 5e propose dans les tout prochains jours. Puis, en termes d'innovation et d'engagement, je voudrais également saluer le travail de Marie DUARTE auprès des seniors, en particulier pour la création d'un événement. Bien sûr, il y en a plusieurs comme le Forum des seniors qui aura de nouveau lieu le 13 juin. Cependant, cet après-midi

même, à la salle de la Garenne, se tenait le marché carnavalesque des seniors du 5e dont c'est la 3e édition. Il connaît un vif succès puisque cela ne rassemble pas moins de 400 seniors pour un moment convivial de partage et également avec une forte dimension intergénérationnelle puisque cet après-midi, on a accueilli les enfants des écoles Diderot et des Gémeaux qui sont venus chanter pour le plus grand plaisir de tout le monde.

Pour l'agenda, je vais laisser la parole à Sophia POPOFF pour nous dire un mot sur les balades du 22 mars, sur ce qui se passe également au musée Gadagne ainsi qu'un mot sur les visites commentées du Matrimoine.

Sophia POPOFF : On a une délibération, à l'ordre du jour, qui va justement nous permettre de voter la gratuité de mise à disposition de la salle du Musée Gadagne pour un projet que nous portons, en tant que Mairie d'arrondissement, pour cette quinzaine de l'égalité. C'est un projet qui nous permet de décliner encore davantage la question du matrimoine qu'on a commencé à travailler dès le début du mandat avec l'exposition monumentale qu'on avait faite, et qui est de nouveau exposée jusqu'à la fin du mois d'avril sur les grilles du parc de la mairie.

Cette fois, le samedi 22 mars, en début d'après-midi, on aura une balade urbaine dans le Vieux Lyon commentée par une médiatrice du musée Gadagne, qui s'est basée sur le travail de cartographie que nous avions réalisé l'année dernière, avec la création d'un plan avec un certain nombre de balades destinées à mettre en valeur les femmes qui parsèment notre espace public ou qui n'ont pas encore de représentation dans notre espace public. Ensuite, nous pourrons assister à un spectacle dirigé par la compagnie EOLO, compagnie locale dirigée par Martine MEIRIEU, et qui s'intitule « Regards de femmes ». C'est un spectacle qui est créé et aussi joué par des habitantes du 5e qui mettent en valeur des femmes lyonnaises. On est vraiment ravis de cet événement.

En lien aussi avec ce travail autour du matrimoine, comme je vous l'ai dit, on a l'exposition qui a été réaffichée sur les grilles du parc de la mairie. On a aussi le centre social du Point du Jour qui propose d'animer les balades urbaines référencées dans cette carte que nous avons coproduite avec eux. Cette année, je me suis encore proposée pour faire quelques balades commentées de l'exposition Matrimoine. On a quelques dates disponibles dans les prochaines semaines et dans les prochains mois. Tout ceci est disponible sur le site de la Mairie.

Enfin, je voudrais féliciter la mobilisation de l'ensemble des associations de l'arrondissement puisqu'on a beaucoup d'événements qui auront lieu dans le 5e et qui sont aussi référencés dans le programme édité par la Mairie centrale. Je pense à la MJC du Vieux Lyon qui a organisé un événement avec l'association « Femmes contre les intégrismes », à l'occasion de la publication de leur guide sur les droits des femmes, mais aussi le Centre social du Point du Jour qui organise des balades urbaines, mais aussi « Une journée à soi », ou encore la MJC de Saint-Just qui met en lumière une association locale qui soutient les femmes sans-abri, isolées, avec une exposition ainsi qu'une journée sur les questions des jeunesses et des droits des femmes.

Je vous invite à aller regarder ce programme très riche, qui dépasse évidemment les frontières de notre arrondissement, pour pouvoir participer à ces événements.

Nadine GEORGEL : Quelques autres dates sur les événements à venir :

- Le 26 mars, à 19 heures, à la mairie du Point du Jour, il y aura une soirée ciné-débat sur le film « Le compte à rebours », sur la transition énergétique. Ce sera aussi l'occasion de venir échanger avec l'association « Un, deux, trois Soleil » en charge du projet, notamment dans le cadre de la future centrale collective de l'école Truffaut ;
- Le 8 avril, à 19 heures, à la mairie du 5e, dans le cadre du festival « Explore ta santé », il y aura une conférence qui s'intitule « Comprendre le trouble du spectre de l'autisme sans déficience intellectuelle » ;

- Le 9 avril, on aura le plaisir d'inaugurer le Square du Bœuf et ses nouveaux aménagements, à partir de 16 heures 30. Vous êtes bien évidemment tous très cordialement invités.

**L'ORDRE DU JOUR**

L'ordre du jour comprend 22 projets de délibération.

Je vais passer la parole à Bertrand ARTIGNY, contrairement à ce qui était annoncé puisque siégeant au comité syndical du Conservatoire et que la présente délibération concerne en partie le Conservatoire, c'est Bertrand ARTIGNY qui va vous présenter cette délibération.

---

**1 - 2025-43788-CMMA5-406 - Attribution de subventions et ou compléments de subventions à divers organismes - Exercice 2025 - Approbation d'une convention d'application type aux conventions cadres pour les subventions de fonctionnement - Délégation générale aux ressources - Direction des finances**

---

**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Je vais être assez rapide puisque c'est une délibération assez technique. Vous avez les attendus dans le texte même de la délibération. Pour le 5e arrondissement, cela concerne essentiellement le Conservatoire à rayonnement régional et pour le financement des interventions dans les écoles primaires. Le montant s'élève à 1 020 000 euros. C'est exactement le même qui était inscrit au BP 24.

Ludovic FABRE : C'est le rapport des subventions pour les écoles primaires ? On est d'accord ?

Bertrand ARTIGNY : Non, ce sont différentes associations. Tu dois avoir la liste dans la délibération. Ce n'est pas du tout sur les écoles primaires.

Ludovic FABRE : Il y a une autre délibération là-dessus ? OK.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***
***1 n'a pas pris part au vote : Nadine GEORGEL.***

---

**2 - 2025-43697-CMMA5-408 - Attribution de deux subventions d'un montant de 7 000 euros et 4 000 euros à l'association Lyon Ultra Run pour l'organisation de la 17e édition de « Lyon Urban Trail » du 29 au 30 mars 2025, et de la 13e édition de l'Ultra Boucle de la Sarra les 23 et 24 mai 2025 - Approbation de conventions mixtes - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation**

---

**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Vous connaissez mon enthousiasme concernant cette association sportive. On a quand même la chance, sur le 5e arrondissement, d'avoir quelques associations sportives de qualité. Lyon Ultra Run en fait partie. C'est à la fois le mix entre activités sportives de qualité, tourisme familial, etc. ainsi que la mise en valeur du patrimoine architectural et végétal de notre arrondissement en particulier, mais de la ville, de manière générale, sur d'autres manifestations.

On a deux courses :

- Le Lyon Urban Trail, bien connue sous le nom de LUT, qui rassemble de plus en plus de participants. L'an passé, c'était 9 000 participants et participantes. Le budget qui avait été alloué était de 25 000 euros sur un budget de 400 000. Cette année, on est sur 23 000 euros. Il y a eu deux versements : un de 16 000 euros et un autre de 7 000 euros. Je rappelle quand même que cette association pratique une écoresponsabilité qui est un véritable modèle. À plusieurs reprises, j'ai eu l'occasion de suivre les manifestations de cette association. C'est vrai que ce qui est écrit dans la délibération, on peut le constater, et c'est un vrai plaisir ;
- Puis, il y a une deuxième course qui s'appelle l'Ultra boucle de la Sarra. Si d'aventure, certains d'entre vous se sentent en forme pour courir pendant 24 heures, monter et descendre la Sarra — personnellement, je ne le ferai pas – vous avez la possibilité de le faire avec des équipes de deux ou trois coureurs. Il y a les épreuves de 24 heures, puis les épreuves de 6 heures. Ce qui est intéressant, c'est que cela permettra d'avoir une récolte de fonds au profit de l'Association pour la recherche sur la sclérose latérale amyotrophique, autrement appelée la maladie de Charcot. Là, c'est une subvention à hauteur de 4 000 euros, si ma mémoire est bonne, sur un budget global de 43 660 euros.

Voilà ce qu'on peut dire sur cette délibération.

Ludovic FABRE : Pour la course de l'Ultra Run, la LUT, ils ont du mal à finaliser le budget ? C'est pour cela qu'on rajoute ?

Bertrand ARTIGNY : Non, pas forcément. Ils ont un budget assez important, puis après, ils demandent probablement des contributions de sponsors. Si tu as l'occasion d'y aller, tu verras qu'ils sont sponsorisés par plusieurs marques.

Ludovic FABRE : Je voulais justement savoir s'ils avaient du mal à trouver des sponsors.

Bertrand ARTIGNY : Vu le nombre de participants, je pense que c'est une association qui n'a pas beaucoup de difficultés. Après, ils ont beaucoup de monde qui participe à l'organisation. Tu as beaucoup de marques d'équipements sportifs qui sont présentes et la Mairie de Lyon contribue aussi à cet événement.

Ludovic FABRE : C'est très bien. C'était juste pour savoir s'ils avaient des difficultés pour trouver des sponsors et comment les aider, s'il y avait besoin.

Bertrand ARTIGNY : On les aide. 23 000 euros, ce n'est quand même pas mal pour une course.

Ludovic FABRE : On peut aussi les aider à chercher des sponsors.

Bertrand ARTIGNY : Ne t'inquiète pas, ils savent faire.

Ludovic FABRE : Je m'en doute. Merci.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

**3 - 2025-43787-CMMA5-410 - Attribution de subventions de fonctionnement de 612 197 euros à diverses associations sportives au titre de la saison 2024-2025 - Approbation d'une convention d'application financière type - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction des sports**

**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Vous vous rappelez qu'en janvier, nous avons voté un certain nombre de subventions. Rappelez-vous, en raison des incertitudes budgétaires liées au projet de loi de finances 2023, nous avions eu une démarche plutôt prudentielle. Toutes les associations qui avaient une subvention supérieure à 23 000 euros n'avaient reçu que 70 % du montant qui leur avait été attribué en 2024.

Cette délibération vient compléter ces subventions. Pour notre arrondissement, cela concernait essentiellement le BBLM et le Ménival Football Club. Là, on retrouve le montant de l'année 2024, puis nous avons également rajouté 1 000 euros, ce qui n'était pas prévu, en tout cas, lors de la première délibération, pour le club Handi Lyon. C'est du hand en fauteuil. Ils vont pouvoir toucher cette petite subvention qui devrait permettre de les aider.

Ce que vous pouvez constater, c'est que pour notre arrondissement, nous sommes encore en augmentation des subventions d'aides aux petits clubs amateurs. C'est une politique dont je suis très fier — je remercie encore Julie NUBLAT-FAURE et Grégory DOUCET — pour promouvoir le sport amateur dans les quartiers. Nous continuons à soutenir tous les petits clubs de quartier qui sont utiles pour le lien social sur notre territoire.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***
***1 n'a pas pris part au vote : Tristan DEBRAY.***

**4 - 2025-43634-CMMA5-421 - EI 05211 - Approbation d'une convention entre la Ville de Lyon, la Métropole de Lyon et le collège Jean Moulin, relative à la fourniture de chauffage pour le Gymnase Jean Moulin à Lyon 5e - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction Gestion technique des bâtiments**

**Rapporteur : Bertrand ARTIGNY**

Vous savez toutes et tous qu'il y a une difficulté administrative sur ce territoire. Le collège est sous la responsabilité de la Métropole et le gymnase qui était également sous la responsabilité de la Métropole bénéficie d'un bail emphytéotique. Du coup, c'est géré par la Ville de Lyon. Il y a des problèmes de chauffage récurrents, depuis pas mal d'années, sur ce gymnase. Des travaux avaient été engagés au début des années 2020 et les derniers travaux ont eu lieu en 2023.

Là, il était temps de faire une nouvelle convention de façon à répartir les coûts entre la chaudière et la distribution de chaleur pour le gymnase. C'est une convention entre la Ville et la Métropole. C'est assez administratif.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

**5 - 2025-43665-CMMA5-423 - Actualisation des tarifs d'occupation provisoire du domaine public et création d'un nouveau tarif pour les artisans - Délégation service au public et sécurité - Direction régulation urbaine**

**Rapporteure : Sandrine FRANCHET**

Bonsoir à tous. Cette délibération a pour objet l'actualisation des tarifs d'occupation provisoire du domaine public pour des opérations de type déménagement ou réservation d'emplacements pour des autocars, des véhicules de traiteurs, des véhicules de livraison ou encore les grues de levage.

Il faut savoir que pour réserver ces emplacements, la Ville fait poser et déposer des panneaux lourds. En échange de ce service, les bénéficiaires de ces réservations s'acquittent d'une redevance dont le montant est réévalué à peu près tous les cinq ans, pour prendre en compte l'augmentation des coûts.

Dans cette délibération, la Ville propose de modifier cette redevance, à partir du 1er avril :

- De 60 à 69 euros pour les déménagements et livraisons, pour un emplacement de 20 mètres linéaires et un maximum de deux jours d'occupation, puis 120 euros entre trois et cinq jours et encore 69 euros par tranche de cinq jours supplémentaires ;
- Pour les grues de levage, ce sera un tarif journalier qui serait désormais compris entre 75 euros et 180 euros, selon le type de grues — je vous épargne la liste des différents types de grues —, contre actuellement 60 à 160 euros.

Ce qui est aussi intéressant dans cette délibération, c'est qu'à la suite d'une demande de la CAPEB, qui est la Fédération professionnelle des artisans du bâtiment, il est proposé la création, à partir du 1er juillet, d'un nouveau tarif pour l'occupation temporaire du domaine public par les artisans afin de faciliter leur accès à leur chantier. Comme pour les déménagements, les artisans devront faire une demande de réservation au moins cinq jours avant la date souhaitée, et ils pourront réserver un emplacement de dix mètres linéaires réservé au stationnement de véhicules et pas au stockage du matériel. Pour ce nouveau tarif, il est proposé un forfait de 120 euros pour cinq jours au maximum.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose de voter en faveur de cette délibération.

Béatrice GAILLIOUT : Juste une petite intervention parce qu'il est question de domaine public. Je ne vais pas vraiment intervenir là-dessus, mais c'est vrai que je n'ai pas eu le temps de poser la question, et je cherchais la délibération qui me permettait, en termes de domaine public, de vous interroger, pas forcément aujourd'hui, mais peut-être de vous demander de vous rencontrer, à un moment ou à un autre, concernant le marché du Point du Jour parce qu'on commence à entendre des choses. On sait que sur la place Bénédict Teissier, en raison du TEOL, il va y avoir des travaux géotechniques qui vont nécessiter le déplacement de ce marché. Je ne veux pas discuter de ce problème pendant ce conseil, mais j'aimerais vous interpeller sur cette question de déplacement et sur ce qu'on entend. Je ne veux pas forcément évoquer cela maintenant, mais j'aimerais en discuter avec vous, soit à la fin du conseil, soit lors du conseil municipal.

Nadine GEORGEL : Je vais en profiter du tac au tac parce que c'est vrai qu'on a des retours, mais il n'y a vraiment pas de mystère sur la question. Il y avait eu un stand du SYTRAL, à la fin de l'année dernière, qui s'était installé sur la place Bénédict Teissier. Tout le monde pouvait poser une question. De plus, il y avait déjà des commerçants qui nous avaient interpellés.

Avec Sandrine, on était retournées — cela fait déjà un petit moment — voir ceux qui nous avaient vraiment posé des questions spécifiques. Ce jour-là, j'étais retournée voir un des commerçants puisqu'il avait des préoccupations spécifiques, avec la cheffe de projet SYTRAL.

À ce jour, rien n'est arrêté. Il y a deux choses qu'il faut considérer. D'une part, il va y avoir un temps de diagnostic archéologique comme celui qui a eu lieu, l'été dernier, à Ménival. Il va y avoir quelques semaines d'occupation de la place Bénédict Teissier. Cela pose la question de l'emplacement du marché. Je vous le dis très honnêtement, on n'a pas encore la réponse. On travaille là-dessus. Puis, à plus long terme, quand les travaux vont démarrer — et là, ce ne sera plus une histoire de quelques semaines —, il y aura la question de savoir où on le met. Avec Marielle PERRIN, ici présente, demain, on en sera quand même à la troisième réunion pour réfléchir, avec tous les services, ainsi que le chef de projet TEOL du SYTRAL, avec la DECA, avec la voirie, parce que ce n'est pas très simple.

Je comprends complètement les inquiétudes.

Béatrice GAILLIOUT : Il y a des lieux qui circulent déjà et qui semblent un peu poser problème à différents niveaux. Mais voilà, moi je ne veux pas évoquer cela maintenant.

Nadine GEORGEL : Encore une fois, vraiment très sincèrement, rien n'est arrêté. On a exploré plusieurs options et chaque fois, il y a des difficultés techniques. Même pour le déplacer quelques semaines, ce n'est pas très évident. Vous l'aviez expérimenté, dans une autre forme, au moment de la COVID, mais à ce moment-là, il n'y avait que quelques stands de forains. C'était un peu plus simple.

Là, on est à 200 mètres linéaires. On ne sait pas où les mettre, en fait. C'est vraiment une réflexion qu'on a sur ce temps temporaire et ce temps plus long qui un jour, se posera forcément. Il n'y a pas de mystère. Si on fait un trou, cela va amener des changements d'habitudes. On ne sait pas faire autrement. On vous tiendra au courant, il n'y a pas de mystère.

Béatrice GAILLIOUT : Je voudrais juste, à un moment, en discuter avec vous.

Nadine GEORGEL : Bien sûr.

Béatrice GAILLIOUT : Pour vous remonter les questionnements et les informations qu'on m'a données.

Nadine GEORGEL : Volontiers. Encore une fois, on en est vraiment à l'étape de réflexion sur un sujet qui techniquement, pose quand même de vrais défis.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

---

**6 - 2025-43750-CMMA5-413 - Approbation d'une convention de mise à disposition de la salle de conférence, à titre gracieux, entre la Ville de Lyon - Archives municipales et l'association Renaissance du Vieux Lyon dans le cadre de conférences historiques - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des archives municipales**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Bonjour à toutes et tous, Je vais commencer par la délibération 413 qui concerne l'approbation d'une convention de mise à disposition de la salle de conférence, à titre gracieux, entre la Ville de Lyon, Archives municipales et l'association Renaissance du Vieux Lyon, dans le cadre de conférences historiques. Il s'agit de deux institutions de notre arrondissement : les Archives municipales de Lyon qui sont un lieu de référence pour la collecte, la conservation et la valorisation de la mémoire lyonnaise et l'association RVL, bien connue de mon collègue et de tout le monde. Créée en 1946, elle avait pour objectif, à l'origine, de protéger et de valoriser le Vieux Lyon sur la

rive droite, au pied de la colline Fourvière, de protéger cet ensemble exceptionnel de plus de 300 demeures médiévales, entre autres. Elle veille au maintien de la qualité de vie dans le Vieux Lyon, dans un environnement respectueux du patrimoine historique. Elle propose des visites et des conférences afin de continuer à faire vivre l'histoire du quartier. Ces conférences, qui sont donc concernées par la présente délibération, sont ouvertes à tous et sont gratuites.

Il s'agit de neuf conférences. Pour information, le tarif de location à la demi-journée représente une valeur locative de 3 240 euros. Il s'agit de mettre à disposition cette salle pour ces neuf conférences.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***
***1 n'a pas pris part au vote : Philippe-Henri CARRY.***

---

**7 - 2025-38861-CMMA5-414 - Approbation d'une nouvelle grille tarifaire de mise à disposition des espaces de Gadagne - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Musée Gadagne**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

La délibération 414 porte sur l'approbation d'une nouvelle grille tarifaire de mise à disposition des espaces de Gadagne. À côté de son offre de visites, de spectacles et d'activités culturelles qu'on connaît tous, Gadagne propose également la mise à disposition d'espaces d'accueil d'exception. Il s'agit de la grande Cour d'honneur, de l'auditorium, du Jardin et du café restaurant qui le jouxte, qui sont ainsi mis ponctuellement à disposition d'organismes qui souhaitent organiser des conférences et des réceptions à Gadagne, dans des conditions qui ont été approuvées par une précédente délibération au conseil municipal du 20 mai 2019.

En plus de cette délibération, vous trouverez, sur table, une modification de la délibération et des grilles. Je pense que vous l'avez tous reçue. Je n'ai pas plus de commentaires particuliers à faire. Vous avez l'ensemble des tarifs applicables pour la mise à disposition de ces espaces.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

Laurence BUFFLIER : Je voudrais juste souligner que 5 000 euros, hors taxe, la location de l'espace restaurant vide, sans prestations de cuisine, le soir, de 18 heures à 22 heures, je crois, c'est énorme ! Vous n'allez plus jamais le louer, en fait. Vous expliquez que ce n'était pas assez cher parce que le soir, il faut forcément du personnel qui ne travaille pas le soir, il faut la sécurité, etc. Mais 5 000 euros, hors taxe, je trouve que c'est ahurissant comme tarif. Je pense que vous ne le louerez plus du tout, le soir.

Joanny MERLINC : Je ne connais pas le degré d'occupation des jardins et du reste, ni les précédentes conditions puisque, comme je vous le dis, ces tarifs étaient déjà en place sur la délibération de 2019. Je suppose qu'il doit y avoir un enjeu de protection aussi et de non-surexploitation du lieu.

Laurence BUFFLIER : Justement, dans la délibération, c'est bien noté que le montant des forfaits soirée est doublé par rapport aux tarifs de 2019.

Joanny MERLINC : Par rapport aux tarifs de 2019, c'est une modification à la hausse.

Laurence BUFFLIER : Parce que vous estimiez que ce n'était pas assez important pour couvrir les frais. Néanmoins, le double, cela commence à faire beaucoup. Merci.

Joanny MERLINC : J'entends.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

---

**8 - 2025-43702-CMMA5-415 - Attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association MJC Vieux-Lyon pour l'organisation de la 19e édition du festival « les Chants de Mars » du 14 au 29 mars 2025 - Approbation d'une convention d'application - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Chaque année, j'ai la chance de vous présenter des délibérations récurrentes dont celle de l'attribution d'un montant de fonctionnement à ce formidable festival que sont « les Chants de Mars » qui pour l'édition 2025, se dérouleront du 14 au 29 mars. J'en ai déjà beaucoup parlé, c'est un événement incontournable à Lyon et dans son agglomération. Je vous invite à découvrir le programme pour vous en convaincre.

Juste un petit rappel. C'est né d'une collaboration entre différentes MJC lyonnaises qui ont construit une envie commune de mutualiser des compétences, des moyens et de fédérer l'ensemble de leur public. Aujourd'hui, ce festival de chansons actuelles est conjointement organisé par la MJC du Vieux Lyon et sa salle Léo Ferré et la Maison pour tous de la salle des Rancy. Il est évident que nous nous félicitons du rayonnement culturel qu'apporte cette initiative pour la Métropole, pour la Ville, pour notre MJC et pour son arrondissement.

Je ne vais pas vous faire un défilé de toutes les dates importantes. Si je me concentre sur le 5e, je vous encouragerais très vivement à découvrir un événement qui aura lieu au Palais Bondy. C'est un ensemble de chorales. Cela s'appelle « les concerts de chorale » et cela aura lieu le samedi 29 mars 2025 à 15 heures, à la salle Molière à Bondy. Il y aura plus de 200 choristes issus de cinq chorales amatrices qui se retrouveront pour un concert assez unique afin de célébrer la chanson francophone et de partager leur passion du chant collectif.

Pour cette 19e édition, il est proposé d'attribuer un budget de 15 000 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

---

**9 - 2025-43710-CMMA5-416 - Attribution d'une subvention d'un montant de 2 000 euros à l'association Jazz à Cours et à Jardins pour l'organisation du festival Jazz à Cours et à Jardins les 30 avril, 16 et 31 mai et les 1, 7, 8, 14 et 15 juin 2025 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction évènements et animation**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Là encore, il s'agit d'un festival qu'on chérit tout particulièrement dans le 5e qui aura lieu en avril, en mai et, pour cinq dates, en juin 2025. Il s'agit de la 14e édition de ce festival organisé par François DUMONT D'AYOT. Pour cette 14e édition, Jazz à Cours et à Jardins proposera, comme à son habitude, des concerts variés et fidèles à son ADN, au cœur de lieux insolites et de jardins

généralement non ouverts au public pour qu'à la découverte de la musique s'associe la découverte des lieux et du patrimoine végétal, notamment du 5e arrondissement.

Là encore, je vais mettre un coup de projecteur sur une ou deux dates de Jazz à Cours et à Jardins. Dans le 5e arrondissement, concernant les lieux principaux, il y aura le Cercle Bouliste Velvet Révolution Trio qui jouera le samedi 7 juin, mais également Take Ten Quartet, qui jouera au Cercle Saint-Irénée, le mercredi 30 avril. J'aurais envie de vous citer toute la programmation tellement c'est intéressant. Comme je ne veux pas me faire disputer par l'organisateur du festival, je vais aussi citer un événement phare qui est François DUMONT D'AYOT QUARTET qui jouera le dimanche 15 juin. Ce ne sera pas dans le 5e, mais si vous voulez pousser un tout petit peu plus loin, cela se passera à la maison Chavril, à Sainte-Foy-lès-Lyon.

Pour cette délibération, il est proposé d'accorder un montant de 2 000 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

---

**10 - 2025-44013-CMMA5-417 - Approbation de tarifs complémentaires et des modalités d'échange et remboursement de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon à compter de la saison 2025-2026 - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Auditorium - ONL**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Il s'agit d'une délibération très technique. Par la délibération D240203, le Conseil Municipal avait déjà approuvé les tarifs de l'Auditorium Orchestre National pour la saison 2024-2025. Cette délibération vient juste ajuster et compléter les tarifs, certains à la baisse, certains à la hausse. Vous avez les détails dans votre dossier de séance.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable pour cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

---

**11 - 2025-43549-CMMA5-418 - Attribution de subventions de fonctionnement aux huit lieux conventionnés « Scènes Découvertes » pour un montant global de 485 000 € sur les enveloppes Fonds d'Intervention Culturel et Fonds d'Intervention Musiques Actuelles - Approbation de conventions - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles**

---

**Rapporteur : Joanny MERLINC**

Il s'agit de l'attribution de fonctionnement à huit lieux conventionnés — j'espère que maintenant vous connaissez bien, depuis le début de ce mandat, ce dispositif —, pour un montant de 485 000 euros, sur le Fonds d'intervention culturelle et Fonds d'intervention musiques actuelles.

Le dispositif « Scènes découvertes » a été initié en 2002 par la Ville de Lyon et la DRAC pour soutenir des lieux, des compagnies et des artistes aux pratiques émergentes. Ce fut d'abord quatre théâtres, puis, à partir de 2006, deux salles de concert et une salle de danse, et depuis 2010 — c'est ce qui intéresse tout particulièrement notre arrondissement —, un lieu iconique de

création consacré aux arts circassiens, notre incontournable École de cirque de Ménival. Enfin, depuis l'an dernier, je le cite, le Sonic dont le siège social est dans le 9e, mais qui se trouve sur les Quais de Saône, est également financé par le dispositif.

Alors je vais arbitrer. Je crois que j'avais parlé du Sonic, l'année dernière. Du coup, cette année, je vais parler de la MJC Ménival. Vous pourrez me poser des questions sur le Sonic, si vous en avez. La MJC Ménival a mis en place, en 92, des ateliers découverte de cirque qui se sont rapidement développés et qui se sont transformés en une véritable école de cirque à rayonnement régional, national et même, on peut le dire, européen, qui fait la fierté de notre ville et de notre arrondissement.

Pour parler du projet « Scènes Découvertes » de l'école, cette édition est centrée sur une ligne de cirque contemporain ouverte à de nombreuses disciplines. Une attention particulière est à donner aux projets portés par des femmes. L'École de cirque propose un accompagnement des équipes artistiques dans la durée : trois, quatre, cinq projets émergents sont suivis pendant deux ans, dans un objectif de professionnalisation grâce à des actions spécifiques : l'accueil en résidence, la cocréation, la coproduction. D'ailleurs, on retrouve très souvent, dans notre programmation du 5e, des compagnies de ces Scènes Découvertes dans nos différents événements : un Week-end à Saint-Just, Éclats de cirque, etc.

Le budget prévisionnel est de 72 400 euros. Il est proposé d'attribuer une subvention stable de 30 000 euros pour 2025.

Pour cette délibération ainsi que pour la subvention de 30 000 euros accordée au Sonic, je vous propose, mes chers collègues, d'émettre un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

---

**12 - 2025-43641-CMMA5-419 - Attribution de subventions à des associations étudiantes et/ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives étudiantes 1re phase – 2025 » - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Direction des affaires culturelles**

---

**Rapporteure : Catherine GOUJON**

Il s'agit de l'attribution de subventions à des associations étudiantes ou dédiées à la vie étudiante pour l'organisation de leurs projets et événements dans le cadre de l'appel à projets « Initiatives étudiantes 1re phase 2025 ». La Ville et la Métropole de Lyon reconnaissent les étudiants comme des acteurs incontournables de la fabrique et de la vie de la cité. Favoriser les initiatives étudiantes contribue à renforcer leur légitimité en les laissant trouver les solutions leur correspondant le mieux et à les rendre plus acteurs de leur situation. Il s'agit également d'encourager des expériences collectives et formatrices de citoyenneté en répondant au défi écologique qui s'impose à nous.

Sur 52 dossiers reçus, 38 ont été retenus en 2024, dont 12 pour la Ville de Lyon, pour un montant total de 13 760 euros, dans les champs thématiques suivants :

- Le premier, c'est développement des pratiques et des événements artistiques, culturelles et sportives ;
- Le second, c'est l'engagement au service de la société : citoyenneté et solidarité, transition écologique et lutte contre toutes les formes de discriminations ;
- Le troisième domaine, c'est la professionnalisation, l'insertion économique et l'innovation.

Je vais vous donner deux ou trois exemples pour que vous vous rendiez compte.

- L'Association des étudiants en histoire de l'art de l'Université de Lyon 2, pour son colloque « L'avenir de l'histoire de l'art » ;
- On a aussi Sciences Po On The Stage pour ses représentations théâtrales ;
- La MJC Confluence pour ses temps d'accueil ;
- Arc en ciel France pour son projet Diaspora ;
- L'association Lyon Model United Nations pour sa conférence de simulation des Nations Unies.
- Je peux aussi donner l'exemple « Improse-toi » pour son concours d'éloquence.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose, Mesdames et Messieurs, d'adopter l'allocation de subvention pour un montant de 13 760 euros ces onze associations, pour leur initiative.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

---

**13 - 2025-43812-CMMA5-425 - Définition des critères du tarif préférentiel des redevances d'occupation temporaire du domaine public en lien avec l'exécution des travaux - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain**

---

**Rapporteure : Catherine GOUJON**

Cette délibération a pour objet la réactualisation des critères pour bénéficier du tarif préférentiel des redevances liées à l'occupation temporaire et sans emprise du domaine public, en lien avec l'exécution de travaux sur domaine privé. L'indexation des tarifs se fera annuellement en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction. Pour mémoire, toute occupation temporaire et sans emprise du domaine public en lien avec l'exécution de travaux sur le domaine privé, est soumise à un permis de stationnement délivré à titre précaire et révocable par le maire de Lyon, moyennant le paiement d'une redevance.

Je rappelle que la Ville de Lyon a redéfini, en 2021, ses tarifs et a créé un tarif préférentiel pour les travaux qui participent à l'amélioration thermique du bâti existant et pour les travaux de ravalement obligatoire. Dorénavant, dans le cadre de cette réactualisation, le demandeur qui souhaite bénéficier du tarif préférentiel lié à l'amélioration thermique du bâti existant, doit désormais être en mesure de justifier de la rénovation thermique apportée par les travaux portant sur les éléments suivants : isolation thermique des parois opaques compatible avec les réglementations d'urbanisme en vigueur. Je peux donner des exemples. Par exemple, il est nécessaire de justifier l'utilisation de matériaux biosourcés — bois, chanvre, paille, lin, laine de mouton, etc. —, enduits correcteurs thermiques bénéficiant de la subvention éco patrimoine de la Ville de Lyon — enduits à base de chaux liés avec des matériaux isolants comme le liège, le chanvre et la silice —, et l'installation de panneaux solaires photovoltaïques ou solaires thermiques sur les toitures.

Je rappelle que les travaux doivent se conformer au PLU-H métropolitain et aux objectifs de la Charte de qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale de la Ville de Lyon ainsi qu'à la nouvelle Charte lyonnaise de ravalement de la Ville de Lyon. Il est précisé que les travaux de changement des parois vitrées ne sont plus bénéficiaires de ce tarif préférentiel car ce type de travaux seul ne justifie pas la mise en place d'une occupation privative du domaine public.

J'ai fait le choix de lire tout le détail pour vous rappeler ces règles et ces avantages possibles par rapport à l'isolation thermique, parce que c'est un enjeu très important pour continuer à vivre de façon agréable dans notre chère ville de Lyon.

Mesdames, Messieurs, je vous propose de voter pour ces dispositions.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

---

**14 - 2025-43813-CMMA5-424 - Étude préalable à l'extension du site patrimonial remarquable du Vieux Lyon - Autorisation de signature d'une convention de participation financière avec la Métropole de Lyon et l'État - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction aménagement urbain**

---

**Rapporteur : Philippe-Henri CARRY**

Bonsoir. Mesdames et Messieurs et chers collègues élus, le plan de gestion du site UNESCO de Lyon 2024-2030 réaffirme l'objectif de poursuivre la modernisation des documents d'urbanisme en garantissant la préservation et la mise en valeur du patrimoine, tout en y intégrant les enjeux de la transition écologique dont Catherine vient notamment de parler, environnementale et paysagère, de la mixité sociale, du tourisme responsable, des mobilités et du développement économique et durable.

Dans le cadre de la révision du PSMV, le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur, une étude de cadrage a permis d'aboutir à la décision partagée entre la Métropole de Lyon, la Ville de Lyon et l'État, d'étendre le périmètre du SPR, le Site Patrimoine Remarquable du Vieux Lyon, aux entités urbaines, renaissance des bords de Saône et de la Presqu'île, dans une dynamique d'interconnexion entre les quartiers constitutifs du grand paysage historique, urbain et naturel.

Il s'agit de permettre l'adaptation de la ville historique au changement climatique en agissant sur l'amélioration thermique des espaces bâtis, mais aussi sur l'aménagement des espaces publics et des espaces naturels, dans une logique de transition du patrimoine, pour que ces quartiers anciens demeurent habitables et vivables. Pour rappel, Lyon est une des villes les plus affectées par le changement climatique en France, avec un réchauffement de 2,4 degrés en moyenne depuis 1960.

L'ensemble du processus s'appuie, depuis quatre ans, sur des réflexions collégiales entre acteurs institutionnels, professionnels, associatifs, élus, services d'experts, en étroite collaboration avec la DRAC et l'Architecte des Bâtiments de France, mais également sur la participation des habitants pour les rendre, eux aussi et à part entière, acteurs de l'avenir du site historique.

Parallèlement, une démarche d'expérimentation pour accélérer le processus de développement des projets, sans attendre la révision du PSMV, a été décidée par la Ville de Lyon et l'État. Elle a permis l'élaboration de fiches patrimoniales d'aménagement des espaces publics du Vieux Lyon, incluant la transition écologique, comme dans la rue François Vernay, le Square du Bœuf, dont Madame la Maire a parlé, la rue de la Quarantaine ou même les 17 jardins de rue qui parsèment aujourd'hui les rues de Saint-Paul, à la Quarantaine. Grâce au dispositif, d'autres aménagements vont voir le jour à Saint-Jean et à Saint-Georges, coconstruits avec le collectif de végétalisation du Vieux Lyon qui rassemble 25 associations. Il permettra de mieux habiter, de mieux apprécier, de mieux aimer une ville qui se donne autant à voir qu'à ressentir, qui se montre autant pour ses chefs d'œuvre de pierre que pour ses lieux de nature retrouvés.

Annie et Régis NEYRET disaient : « Les hommes passent avant les pierres. » Ils auraient pu rajouter « les hommes et la nature et le vivant », car le patrimoine n'est pas une œuvre figée mais bien vivante. Il ne cesse d'évoluer pour se survivre à lui-même. Son adaptabilité, sa transition sont des éléments fondamentaux de sa durabilité. Ce n'est pas un hasard si sauvegarder, garder vivant, préserver et protéger sont des termes qui s'appliquent aussi bien pour les monuments et le bâti historique que pour l'environnement et la nature, au demeurant, ce qui est intimement lié à Lyon, relié même.

Pour faciliter ses objectifs, la Métropole de Lyon va entreprendre une étude préalable dans une démarche de modernisation des outils d'urbanisme et de protection patrimoniale. La Ville de Lyon, favorable à la création du nouveau SPR, souhaite être associée à cette étude estimée à 200 000 euros hors taxe et cofinancée par l'État et la Métropole. Pour la Ville de Lyon, la dépense, à hauteur de 25 % de la dépense plafonnée, s'élève à 50 000 euros, hors taxe. Je précise que cette évolution répond à l'engagement pris auprès de la communauté internationale de préserver la valeur universelle exceptionnelle du site historique de Lyon. Je précise également que la transition écologique est l'objectif premier de l'UNESCO et que Lyon a été préconisée par l'État en tant que site modèle du patrimoine mondial en la matière.

Il vous est proposé d'adopter le projet de convention de participation financière à cette étude de la Ville de Lyon en votant favorablement cette délibération.

Jean-Dominique DURAND : Merci pour cette présentation. Il est évident que nous allons voter en faveur de cette délibération qui est tout à fait nécessaire, car les règlements en cours avaient vieilli. Nous avions déjà commencé une réflexion, si mes souvenirs sont bons, à la fin de l'année 2019. Puis, il y a eu le COVID, il y a eu des reports, il y a eu le changement de majorité. Ensuite, Monsieur GODINOT a repris, avec beaucoup d'efficacité, ce dossier tout à fait nécessaire.

Cependant, j'ai une question à vous poser car il m'arrive de lire un peu la presse et il y a eu un souci quand même sur ce dossier avec la Mairie du 1er arrondissement qui a voté contre et qui a fait que le dossier qui devait être présenté au Conseil municipal, si mes souvenirs sont bons, d'octobre ou de novembre — je ne me souviens plus exactement —, a été reporté. Il sera examiné la semaine prochaine, en conseil municipal.

Ma question est simple. *Quid* de la position du 1er arrondissement qui semblait vouloir opposer défense du patrimoine et défense de l'environnement ? Il semblait y avoir une position de cet arrondissement assez ferme contre l'extension du SPR. Où en est-on aujourd'hui ? Je suppose que ce dossier est présenté aussi — d'ailleurs, c'est indiqué — au 1er arrondissement. Que s'est-il passé ? Alors, on dit qu'il y a eu une évolution du texte, que le texte que nous avons aujourd'hui n'est pas exactement celui qui a été repoussé par le 1er arrondissement. Pour ma part, je ne vois pas énormément de différences, sachant que de toute façon, il y a des contraintes qui sont imposées aux habitants, mais il y a aussi des prises en compte de ces contraintes, notamment sur les questions de rénovation énergétique, de confort thermique qui sont bien connues depuis longtemps et depuis très longtemps. La Ville de Lyon prévoit des subventions, des aides pour les travaux intérieurs ou extérieurs, des immeubles à rénover.

Philippe-Henri CARRY : Tout à fait.

Jean-Dominique DURAND : Ma question est la suivante. Où en êtes-vous exactement ? Vous présentez un dossier qui est très bien, auquel, je crois, nous ne pouvons qu'adhérer. Néanmoins, en même temps, il semble qu'il y ait, dans votre majorité, quelques tiraillements.

Philippe-Henri CARRY : Si vous voulez, le retrait de la délibération du précédent conseil municipal était peut-être une nécessité parce qu'en fait, elle était trop succincte. La Ville de Lyon et la Métropole ont décidé de présenter une délibération plus précise sur les devoirs et le respect du patrimoine et la transition. Cependant, la Mairie du 1er avait besoin de précisions sur le fait que l'extension du SPR sur une partie de son quartier n'aurait pas de conséquences sur l'outil de gestion actuel, qui s'appelle le PVAP, le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine. C'était extrêmement simple. Il suffisait de l'indiquer, et maintenant c'est indiqué. Du coup, le débat est clos, pour ainsi dire, puisque la Mairie du 1er va voter pour, en même temps que nous le ferons, ce soir, à l'unanimité, je pense.

Dans la deuxième partie de la question, vous disiez une chose sur laquelle je pourrais vous répondre. Cela concernait les aides financières.

Jean-Dominique DURAND : Il n'y avait qu'une question.

Philippe-Henri CARRY : Il s'agissait des aides nécessaires.

Jean-Dominique DURAND : Non, ce n'était pas une question. Ce sont des aides qui sont nécessaires parce que parfois, ce sont des frais importants pour les habitants, et que tout le monde ne peut pas faire face.

Philippe-Henri CARRY : C'est tout naturel. Je réponds justement. Je prends quand même cela comme une question. Cela rejoint tout à fait le fait qu'étendre un secteur patrimonial permet aussi aux habitants, propriétaires ou bailleurs des territoires qui sont concernés par cette extension de bénéficier des aides. C'est extrêmement important. Les aides sont de plusieurs types, on ne va pas les énumérer. La loi Malraux, les Pentes n'y ont pas droit. Il y a des aides très conséquentes, et c'est quand même dommage. Il y a la Fondation du patrimoine plus d'autres aides liées à Écoréno'v, des choses comme cela, qui sont beaucoup plus faciles d'accès, lorsqu'un territoire est parfaitement délimité en termes d'outils de gestion administrative qui permettent d'accéder à ces aides.

Toujours est-il qu'*in fine*, c'est toujours la Métropole qui décide, parce que c'est par la Métropole que passe la décision de l'extension du SPR, c'est-à-dire qu'elle délibérera sur un arrêté précis du périmètre, et à ce moment-là, tous les gens qui en font partie, pourront avoir accès à ces aides.

Jean-Dominique DURAND : Je vous remercie pour votre réponse qui est rassurante. Je veux dire qu'il n'y a plus de tiraillements au sein de la majorité actuelle sur cette affaire. Vous dites que la première délibération était très incomplète et insuffisante, etc. C'est un peu dommage. C'est vrai que ces affaires sont très longues parce qu'il y a beaucoup de parties prenantes, il y a beaucoup de discussions, c'est long, c'est aussi très technique. Finalement, on a perdu six mois pour rien puisqu'on pouvait donner aux habitants, toutes les précisions en termes de soutien aux travaux éventuels qui existent, puisque ces aides existent depuis déjà très longtemps, elles ne sont pas nouvelles. Elles sont énumérées dans le dossier, je ne sais plus à quelle page, mais c'est bien connu, il n'y a rien de vraiment nouveau. C'est dommage d'avoir eu cet impair et d'avoir eu tous ces débats dans la presse locale.

Nadine GEORGEL : Si je puis me permettre, il y avait aussi un autre élément, c'était l'intégration du 9e arrondissement, puisque cela pouvait aussi le concerner. Je pense que Monsieur CARRY n'a pas dit qu'elle était incomplète. Elle était succincte. Elle n'était ni incomplète ni insuffisante.

Nadine GEORGEL : Les mots ont un sens. Le fait de détailler davantage permet d'expliciter plus clairement un équilibre entre la nécessité de rénovation du patrimoine et de pouvoir avancer sur les questions, comme vous l'avez mentionné, de rénovation thermique. Je pense que vous êtes très bien placé pour savoir que ce n'est pas simple d'avancer sur ces deux plans. Cela n'a pas pris six mois entre les deux délibérations. On peut prendre quelques mois pour clarifier les choses pour que tout le monde avance au même pas.

Jean-Dominique DURAND : On aurait pu le faire du premier coup.

Nadine GEORGEL : C'est toujours viser la perfection, c'est toujours mieux. Là, on est sur le bon chemin, et comme vous le mentionnez, cela fait longtemps que cela attend. En tous les cas, on peut tous se féliciter de cette délibération.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

**15 - 2025-44007-CMMA5-407 - Soutien à la vie associative ou structures assimilées relatif à**

**l'action internationale - Attribution de subventions à des projets internationaux 2025 - 1re phase - Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes - Direction Générale des Services - Direction relations européennes et internationales**

**Rapporteure : Sophia POPOFF**

Le premier dossier que j'ai l'honneur de vous présenter ce soir, concerne notre action internationale. Madame la Maire en a parlé dans ses propos introductifs et je ne vais pas m'étendre. Cependant, on voit à quel point, en ces temps compliqués, il est important aussi pour les collectivités de s'engager sur ce sujet.

C'est une délibération récurrente puisque c'est la première phase d'attribution des subventions pour l'appel à projets international. La deuxième phase de dépôt des candidatures sera ouverte entre le 31 mars et le 25 avril. Avis aux associations qui souhaiteraient pouvoir demander le concours de la Ville pour leurs actions.

Concernant le 5e, nous avons trois associations qui vont bénéficier de subventions sur cette première phase :

- L'Association France-Algérie Rhône-Alpes qui organisera un festival qui s'appelle Brod Art des 2 Rives, autour de la broderie, reçoit une subvention à hauteur de 3 000 euros ;
- L'Association Lyon Québec reçoit une subvention de 1 500 euros pour organiser des événements autour de la Fête nationale du Québec ;
- L'association Échanges Rhône-Alpes Palestine reçoit 4 000 euros pour l'organisation de la 10e édition du festival Palestine en vue.

Ce sont des associations qui n'avaient pas bénéficié de subventions en 2024 et qui rentrent dans l'action municipale.

Si ces dispositions vous conviennent, je vous propose un avis favorable.

Jean-Dominique DURAND : Je voudrais poser une question de principe. Cette délibération porte sur un très grand nombre d'associations. Je ne sais plus combien il y en a mais il y en a un certain nombre. Certaines sont dans le 5e, elles nous concernent, mais d'autres ne concernent pas cet arrondissement. Personnellement, je ne sais pas comment faire parce qu'il y en a une qui, à mon avis, pose un problème de principe parce qu'elle est située dans le 9e. Comment fait-on ? Est-ce que je réserve mon intervention au Conseil municipal ou est-ce qu'on en parle ici ? Je ne sais pas. A-t-on des commentaires à faire sur des associations qui ne sont pas dans notre arrondissement ? C'est une question de principe. Ce n'est pas la première fois. Régulièrement, on vote pour différentes associations — tout à l'heure aussi — qui couvrent l'ensemble de la ville, ou en tout cas, un certain nombre d'arrondissements, pas forcément tous.

Nadine GEORGEL : Si vous le permettez, je vais passer la parole au DGS qui va pouvoir nous répondre.

Gilles FAURE (Directeur général des services) : C'est vrai que l'arrondissement est consulté sur ce qui le concerne, même si on donne un avis sur une délibération globale, Sinon, il faudrait faire neuf délibérations, une par arrondissement, ce qui rendrait les choses compliquées. Je pense que là, typiquement, c'est plutôt une remarque à faire en conseil municipal sur l'ensemble, parce qu'il ne serait pas possible de dissocier les avis. Il faudrait que le Conseil d'arrondissement vote deux fois, en admettant qu'il y ait la volonté de donner un avis défavorable sur une association, s'il y a unanimité ou majorité au sein du Conseil d'arrondissement, ce que je ne sais pas. *A priori*, c'est un avis sur cette délibération.

Nadine GEORGEL : Je pense que la présentation matérielle rend difficile de la tronçonner en petit bout.

Jean-Dominique DURAND : On s'intéresse ici, aux associations du 5e ?

Nadine GEORGEL : Oui. Après, vous votez la délibération…

Jean-Dominique DURAND : Attention, je n'ai aucun souci pour aucune des associations qui sont présentées.

Nadine GEORGEL : Après, la délibération est dans son entièreté.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***
***1 n'a pas pris part au vote : Tristan DEBRAY.***

---

**16 - 2025-43961-CMMA5-412 - Approbation de la gratuité des activités programmées par le Musée d'histoire de Lyon - Gadagne dans le cadre de la Quinzaine des droits des femmes en partenariat avec la mairie du 5e arrondissement - Délégation générale à la culture au patrimoine et aux évènements - Musée Gadagne**

---

**Rapporteure : Sophia POPOFF**

Je vais être très rapide puisque c'est la délibération à laquelle je faisais référence dans la partie introductive de ce conseil. Il s'agit d'approuver la gratuité des activités qui sont programmées par le Musée Gadagne, en partenariat avec la Mairie du 5e, dans le cadre de la Quinzaine des droits des femmes. Il s'agit de la balade urbaine qui est commentée par la médiatrice et le spectacle qui suivra. Je rappelle que c'est le samedi 22 mars, après-midi.

Nadine GEORGEL : On encourage tout le monde à y aller.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

---

**17 - 2025-45231-CMMA5-420 – « Engagements Quartiers 2030 » - Approbation de la finalisation de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville métropolitain 2024/2030 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

**Rapporteure : Sophia POPOFF**

Cette délibération nous permet de compléter, de finaliser la convention territoriale de Lyon qui est la déclinaison locale, la déclinaison sur notre Ville, du contrat de ville métropolitain, le contrat qui encadre les activités de la Ville, de l'État et de la Métropole, en matière de soutien aux quartiers politique de la ville.

Cette convention territoriale avait déjà été approuvée en juillet 2024 par ce Conseil et le Conseil municipal. Il s'agissait de pouvoir compléter certains éléments. Là, on vient de finaliser ce travail de constitution de cette convention territoriale.

Si ces éléments vous conviennent, je vous propose un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

**18 - 2025-43653-CMMA5-426 - Dispositif d'accès au droit territorialisé et accès au droit contre les discriminations - Convention annuelle mixte avec l'Ordre des avocats du Barreau de Lyon - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Mission égalité et hospitalité**

**Rapporteure : Sophia POPOFF**

Il s'agit de la convention annuelle qui lie la Ville de Lyon à l'Ordre des avocats du Barreau afin de mettre en place une consultation d'accès aux droits et de lutte contre les discriminations. Tout cela pour un montant de 30 000 euros. La permanence, en mairie du 5e, se tient les samedis matin, de 9 heures à 11 heures 30.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***
***1 n'a pas pris part au vote : Marie-Noëlle FRÉRY.***

**19 - 2025-39931-CMMA5-427 - Stratégie de protection de la ville de Lyon contre les PFAS - Délégation service au public et sécurité - Direction de la santé**

**Rapporteure : Sophia POPOFF**

Avec cette délibération, nous approuvons la stratégie de protection de la Ville de Lyon contre les PFAS. Alors que la France, il y a quelques semaines, s'est dotée de la législation la plus protectrice du monde pour protéger la santé de nos habitants et de nos habitantes contre les polluants éternels que sont les PFAS, il nous convient aussi, au niveau de notre territoire, d'approuver une stratégie qui vient compléter les actions qui ont déjà été engagées depuis plusieurs années dans le cadre du plan de lutte contre les perturbateurs endocriniens. Les PFAS sont un des perturbateurs endocriniens importants qui avaient été identifiés dans ce plan qui fait aussi écho aux engagements que nous avions pris dans le cadre de notre Contrat Local de Santé.

Cette stratégie, qui est vraiment une stratégie avec un désengagement politique, a trois objectifs principaux :

- Le premier, c'est prévenir les risques d'exposition. Il s'agit par exemple d'impliquer le principe de précaution dans nos achats et notamment dans nos achats envers les plus petits, les petits Lyonnais et les petites Lyonnaises ;
- Le deuxième axe de cette stratégie a pour objectif de produire des connaissances. La Ville de Lyon, par exemple, collabore avec l'Institut Eco citoyen qui existe sur notre territoire, qui vise à relever des informations sur les questions des PFAS ;
- Le troisième axe, c'est essayer de faire cesser les pollutions sur notre territoire. La Ville s'est d'ailleurs dotée d'un conseil juridique pour pouvoir envisager, le cas échéant, la continuité des poursuites qui ont été engagées, par exemple par la Métropole récemment, contre certains industriels de notre territoire qui ont contaminé les sols, l'air et notre eau potable.

Je pense que c'est un document important sur les différentes actions qui ont été menées par la Ville depuis le début du mandat, qui viennent donner un sens à toutes ces actions qui nous donnent une direction, une ambition. Il affirme aussi que la santé, c'est la première des richesses pour tout le monde et qu'il nous faut la protéger.

Si cette délibération vous agrée, je vous propose un avis favorable.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

**20 - 2025-43755-CMMA5-422 – « GS Diderot, GS Gémeaux, Maternelle Dolet-EAJE Boileau - Rénovations thermiques » - Opérations n° 05010004, 05011002 et 03004001 - 25 avenue de Ménival à Lyon 5e ; 54 rue Pierre Valdo à Lyon 5e ; 26 rue Verlet Hanus à Lyon 3e - Autorisation de signature de l'avenant au marché de travaux de l'entreprise Citinéa - Délégation générale à l'urbanisme à l'immobilier et aux travaux - Direction de la construction**

**Rapporteure : Marielle PERRIN**

Une fois de plus, parce que nous en sommes très fiers, je vais vous parler de la rénovation thermique de deux établissements : le groupe scolaire les Gémeaux et le groupe scolaire Diderot.

Aujourd'hui, nous devons voter cette délibération pour faire des changements d'enveloppe, pour des petites modifications de travaux, en fin de chantier, pour la somme de 7 600 euros pour les Gémeaux. Je vous rappelle que pour les Gémeaux, il s'agit d'une énorme rénovation thermique pour un montant de 4,5 millions. Je vous propose un petit *time lapse* pour que vous visualisiez le gros travail qui a été effectué dans cette école.

On voit l'installation d'une isolation par l'extérieur sur l'école maternelle, de la pose d'une ossature bois, du bardage. C'est une transformation. Déjà visuellement, l'école est quand même beaucoup plus jolie et le confort thermique à l'intérieur a été énormément amélioré. Avec les grandes baies vitrées, il faisait énormément chaud, et vous savez qu'aujourd'hui, à Lyon, au mois de juin, on dépasse assez facilement les 40 degrés. Grâce à cette rénovation, les élèves peuvent profiter de leur enseignement. Là, vous voyez l'état de l'école avant, et l'état de l'école, aujourd'hui.

Un effort très important a été fait sur ce mandat par notre équipe. Il faut voir que nous avons 19 écoles sur le 5e arrondissement, qui dataient des années 70, qui étaient dans un état déplorable. Une grosse part de la PPI de la Ville de Lyon a été mise pour la rénovation énergétique de deux groupes scolaires, sur le 5e arrondissement.

Je vous parlais de 4,5 millions sur le groupe scolaire des Gémeaux. Pour le groupe scolaire Diderot, ce sont 8,6 millions. C'est d'autant plus important pour nous qu'il s'agit de deux groupes scolaires dans des quartiers peu favorisés. Dans le 5e, malheureusement, nous avons une très grosse attraction des groupes scolaires privés. C'est important pour notre équipe de mettre en valeur les équipements municipaux.

Concernant ces rénovations, pour les Gémeaux, on parle de 50 % d'économie d'énergie et pour le groupe scolaire Diderot, de 55 % d'économie d'énergie. Pour cela, les entreprises sont engagées pour une période de sept ans. Il y a aussi un gros accompagnement des usagers parce qu'en fait, il y a des systèmes de ventilation, Autant, pendant le COVID, on demandait aux instituteurs d'ouvrir les fenêtres pour aérer, aujourd'hui, la ventilation se fait de façon automatique. Il ne faut pas ouvrir les fenêtres, il ne faut pas changer les thermostats des radiateurs. Ce sont de nouvelles habitudes à accompagner et c'est pour cette raison que la Ville de Lyon est accompagnée, pendant sept ans avec ce qu'on appelle des contrats de performance énergétique où on a payé des entreprises qui se sont engagées à ces réductions de consommations d'énergie et qui nous dédommageront si jamais ces résultats ne sont pas atteints.

Pour le groupe scolaire Diderot, il s'agit de 3 700 euros de changement à cause de la mare pédagogique qui a été déplacée et pour faire une petite barrière autour de cette mare pédagogique. Je n'ai malheureusement pas de photo, mais je suis sûre que Monsieur Pierre GAIDIOZ qui suit avec attention ces aménagements, pourra nous en proposer dans un mois.

Deux visites de ces écoles ont été effectuées avec les parents d'élèves, le 7 novembre et le 14 novembre, parce que comme je le dis, c'est vraiment très important pour nous, que nos citoyens se réapproprient les écoles publiques de notre arrondissement.

Mesdames et Messieurs, je vous propose de voter favorablement à cette délibération.

Pierre GAIDIOZ : J'étais au conseil d'école à l'école Diderot. Franchement, ils ont apprécié les aménagements dès maintenant, alors qu'on n'a pas encore eu vraiment de canicule.

Nadine GEORGEL : Merci pour ce retour très positif.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

---

**21 - 2025-39874-CMMA5-409 - Attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires publiques (maternelles et élémentaires) - Année 2025 - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction éducation**

---

**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Le rapport 409 consiste en l'attribution des crédits et des subventions aux écoles primaires, publiques, donc maternelles et élémentaires. Je vais résumer parce que tout est détaillé. Vous avez vu que c'est classé en trois catégories :

- Les crédits annuels dans lesquels rentrent les crédits pour fournitures scolaires ;
- Les crédits pour les bibliothèques, photocopies, fonctionnement des réseaux RASED ;
- Les crédits pour les consommables informatiques.

Il y a une subvention pour les ajustements pour des créations de classes qui malheureusement, ne sont souvent pas d'actualité, pas dans le 5e, en tout cas, et tout ce qui concerne les initiatives pédagogiques. Tout a été regroupé pour simplifier les demandes de subvention.

Tout est détaillé, ce qui fait que ce n'est pas la peine que je vous en dise beaucoup plus. Par contre, je peux répondre à vos éventuelles questions.

Ludovic FABRE : Je voudrais parler de l'UPE2A. Je vois qu'il y a un forfait de 500 euros. Ce n'est pas une critique, au contraire. Je trouve que ce serait très intéressant d'avoir un forfait supérieur, qu'on donne plus à UPE2A. Je pense que tout le monde sait à peu près ce que c'est que l'Unité Pédagogique des Allophones. Il faut savoir qu'aujourd'hui, dans le territoire, de plus en plus d'élèves doivent participer et que le Gouvernement nous demande d'accueillir très rapidement 24 élèves par classe UPE2A, sachant qu'aujourd'hui, dans les classes UPE2A, nous avons à peu près 10 à 12 élèves. Rapidement, il va falloir accepter des classes à 24 élèves UPE2A, et là on va avoir une difficulté, je pense, de subventionnement.

C'est juste une petite remarque que je voulais faire. À mon avis, il faut prévoir un petit peu plus pour ces classes et voir si ce n'est pas possible d'aller à la hausse.

Pierre GAIDIOZ : Je n'ai pas d'éléments à vous donner, mais je vais prendre note.

Ludovic FABRE : Avec les Minimes, on participe beaucoup avec les UPE2A. Ce sujet, je le traite tous les jours et c'est pour cela que je le connais un peu.

Pierre GAIDIOZ : Quand j'aurai des éléments de réponse, je vous répondrai.

Ludovic FABRE : À mon avis, je pense qu'il faut commencer une réflexion là-dessus pour anticiper les problématiques. C'est pour cela que je me permets d'en parler.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

---

**22 - 2025-26627-CMMA5-411 – « Lyon Jeunesses ! » - « Bourses Initiatives Jeunes pour la transition écologique et sociale » - Approbation des modifications apportées au règlement - Délégation générale à la jeunesse à l'éducation à l'enfance aux sports et à l'inclusion - Direction Développement territorial**

---

**Rapporteur : Pierre GAIDIOZ**

Dans la délégation jeunesse portée par Marie ALCOVER, il s'agit du dispositif « Bourses initiatives jeunes pour la transition écologique et sociale ». Il a été expérimenté pendant presque deux ans et du coup, on vous propose d'ajuster le règlement de façon à adapter à ce qui a été vécu jusqu'à maintenant. Je rappelle rapidement que ce projet concerne des jeunes de 16 à 25 ans qui habitent Lyon, qui travaillent à Lyon ou qui sont étudiants à Lyon. C'est l'un ou l'autre, ce n'est pas forcément les trois. Les projets qu'ils portent doivent diminuer, directement ou indirectement, les émissions de gaz à effet de serre et l'empreinte carbone, ou sensibiliser aux enjeux climatiques, ou permettre l'adaptation au dérèglement climatique. Les trois sont possibles.

Ce sont de beaux projets. Il y a eu huit commissions. Ce sont 34 projets qui ont été portés pendant ces années. Du coup, cela va continuer cette année. Il y a quatre petites modifications :

- La première, c'est qu'à l'expérience, on a constaté que les jeunes qui proposaient des projets, articulaient très souvent la solidarité et la justice sociale, d'une part à la transition écologique et sociale d'autre part. On va le mettre très clairement dans le règlement. Cela va valoriser le projet qui articule et qui met l'accent là-dessus ;
- On a prévu un petit assouplissement. On a constaté qu'on était un peu catégorique en refusant toute indemnité aux personnes qui proposaient. Finalement, on s'aperçoit que dans certaines circonstances très particulières, une indemnisation ou une petite rémunération à la marge pouvait être nécessaire pour que le projet puisse être conduit à son terme. C'est à titre exceptionnel et il faut que ce soit parfaitement argumenté ;
- Enfin, jusqu'à maintenant, il était prévu que deux élus, un élu de la Ville et un élu de l'Arrondissement siègent. Cela fait beaucoup pour les élus de la Ville. Du coup, le seul élu d'Arrondissement pourra siéger.

C'est un petit détail qui consiste à permettre, selon certaines circonstances, à un projet d'être reproposé plusieurs fois, parce que parfois cela s'y prête aussi, alors que le règlement l'interdisait de façon un peu radicale. Merci.

***Aucune autre intervention n'étant proposée, Madame la Maire met le dossier au vote.***
***Le conseil émet un avis favorable.***

**Les points de l'ordre du jour étant épuisés, Madame la Maire clôt la séance à 20 heures 02 minutes.**